

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025**
Date convocation : 1er septembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à AMANLIS, le Mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	42
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	2

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAUT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE).

Assistaient également à la réunion : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Loïc GODET, Mme Mireille COLLEAUX (AMANLIS) – M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Jean-François HEROUER (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie LEGROS (CHATILLON EN VENDELAIS) M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAUT (ERBREE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER, Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noel MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).





COMITÉ SYNDICAL 09 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°01

(5.3: Désignation des représentants)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : Désignation des représentants

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts d'S3T'ec compte tenu de la modification du périmètre (adhésion SMICTOM du Pays de vilaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés modifiés et annexés à l'arrêté préfectoral n° 35-2024-12-19-00007,

Considérant que le nombre de représentants élus du SMICTOM Sud Est 35 est fixé à 17 titulaires et 17 suppléants ;

Considérant la liste des délégués élus au sein d'S3T'ec :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
BOURCIER Jean-Yves	ATHANASE Marie-Christine
CAILLEAU Claude	BREMOND Véronique
CARRE Daniel	CEZE Isabelle
DUSSOUS Isabelle	COUASNON Marie-Annick
FEVRIER Daniel	FROMONT Denis
HAIGRON Christine	GATEL Denis
LE DROFF Roland	GODET Loïc
MORICE Marie-Christine	HEULOT Fabrice
MURET-BAUDOIN Marielle	HUCHET Maryse
POLLYN Christophe	JAN Christian
POTTIER Soazig	LEFEUVRE Mickael
RENAULT Yves	MORIN Melaine
RESONET Danielle	PAIN Jean-Yves
STEPHAN Christian	RENOU Michel
TARRIOL Marie-Cécile	ROBERT Patrick
TESSIER Allain	SORIEUX Christian
TESSIER Daniel	TRAVERS Anne-Sophie

Considérant que chaque délégué titulaire et suppléant est élu pour la durée de son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Le Président ;

Suite à la démission de Mme DUSSOUS, 1^{ère} Vice-Présidente, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire au sein d'S3T'ec.

M. Lionel LE MIGNANT- Délégué titulaire de la Ville de Vitré se porte candidat.

Après avoir pris connaissance des candidats au sein d'S3T'ec, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 43

Abstention : 1

Nombre de bulletins : 42

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 41

Lionel LE MIGNANT a obtenu : 41 voix

A la majorité absolue, Monsieur Lionel LE MIGNANT est élu Délégué titulaire d'S3T'ec et est installé dans ses fonctions.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025**
Date convocation : 1er septembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à AMANLIS, le Mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	42
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	2

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE).

Assistaient également à la réunion : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Loïc GODET, Mme Mireille COLLEAUX (AMANLIS) – M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie LEGROS (CHATILLON EN VENDELAIS) M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAUT (ERBREE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER, Mme Marie-Claude RITAINÉ (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noel MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).





COMITÉ SYNDICAL 09 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°02 (5.7: Intercommunalité)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : Modifications des statuts

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts d'S3T'ec compte tenu de la modification du périmètre (adhésion SMICTOM du Pays de Vilaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés modifiés et annexés à l'arrêté préfectoral n° 35-2024-12-19-00007,

Vu que le syndicat S3T'ec est engagé dans un projet de renouvellement de son Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (ci-après CVED) basé à Vitré.

Ce renouvellement est justifié par l'âge de l'équipement actuel (37 ans au 30 juin 2025), par la nécessité de s'inscrire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets et dans une trajectoire zéro enfouissement, ainsi que par un objectif de réduction de la consommation d'énergie fossile grâce à un équipement plus moderne.

La mise en service du nouvel équipement, baptisé Unité de Valorisation Énergétique de Vitré (UV2R), est prévue courant 2028.

La réalisation des travaux nécessaires est estimée à 100 millions d'euros.

Le syndicat S3T'ec apportera un financement de 22 millions d'euros pour ce projet.

Parallèlement, un accord a été trouvé pour une participation financière des EPCI à fiscalité propre membres du périmètre de S3T'ec.

La participation financière des EPCI prendra la forme d'une contribution exceptionnelle appelée par S3T'ec auprès de ses membres, les SMICTOM Sud-Est 35, Pays de Fougères et Pays de Vilaine, lesquels la répercuteront ensuite auprès de leurs EPCI membres.

Vu que les statuts d'S3T'ec ne lui permet pas d'appeler une contribution exceptionnelle auprès de ses membres, il est proposé de procéder aux modifications statutaires juridiquement nécessaires.

Il convient de modifier l'article 8- DISPOSITIONS FINANCIERES.

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'approuver les modifications des statuts du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,
- D'autoriser le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 41
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 43
Nombre de voix pour : 43
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025**
Date convocation : 1er septembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à AMANLIS, le Mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	42
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	2

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAUT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE).

Assistaient également à la réunion : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Loïc GODET, Mme Mireille COLLEAUX (AMANLIS) – M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie LEGROS (CHATILLON EN VENDELAIS) M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAUT (ERBREE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER, Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noel MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).





COMITÉ SYNDICAL 09 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°03

(5.1: Election exécutif)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Election d'un(e) vice-président(e)

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5210-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 Septembre 1974 portant constitution du SICTOM du Secteur sud-est du département d'Ille et Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 Juillet 2023 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte pour la Collecte et le tri des ordures ménagères du sud-est de l'Ille et Vilaine modifiés ;

Suite à la démission de Mme DUSSOUS, 1^{ère} Vice-Présidente, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

M. Lionel LE MIGNANT-Délégué titulaire de la Ville de VITRE se porte candidat.

Après avoir pris connaissance des candidats à la Vice-Présidence du Syndicat, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 44

Abstention : 0

Nombre de bulletins : 44

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 7

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 37

Lionel LE MIGNANT a obtenu : 37 voix

A la majorité absolue, Monsieur Lionel LE MIGNANT est élu Vice-président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025**
Date convocation : 1er septembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à AMANLIS, le Mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	42
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	2

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE).

Assistaient également à la réunion : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Loïc GODET, Mme Mireille COLLEAUX (AMANLIS) – M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie LEGROS (CHATILLON EN VENDELAIS) M. Bernard BOUFFART (DOMPLLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER, Mme Marie-Claude RITAINÉ (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noel MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).





COMITÉ SYNDICAL 09 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°04

(5.6: Exercice des mandats locaux)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités maximales du Président et des vice-présidents – Mise à jour du tableau des indemnités

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 5211-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 Septembre 1974 portant constitution du SICTOM du Secteur sud-est du département d'Ille et Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 Juillet 2023 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte pour la Collecte et le tri des ordures ménagères du sud-est de l'Ille et Vilaine modifiés ;

En vertu de l'article L 5211-12 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant dans sa séance du 6 Octobre 2020 a fixé les indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents. Considérant qu'elles sont déterminées en appliquant, au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les barèmes suivants (Syndicat de communes et syndicat mixte fermé, population totale comprise entre 100 000 et 199 999 habitants) :

- Président : 35.44 %
- Vice-président : 17.72 %

Vu le résultat de l'élection du 1^{er} vice-président, il convient de mettre à jour le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Bureau Syndical.

Le montant annuel des indemnités conformément à la délibération du 6 Octobre 2020 est fixé à 96 146.28 € par an.

Les indemnités versées sont réparties comme suit :

- 35.44% de l'indice 2015 pour le Président, soit 17 481.24 € par an,
- 14% de l'indice 2015 pour l'ensemble des vice-présidents, soit 78 665.04 € par an

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De répartir les indemnités versées à compter du 9 Septembre 2025, date de l'élection, comme suit :
 - o 35.44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Président, soit 17 481.24 € par an,
 - o 14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour l'ensemble des vice-présidents, soit 78 665.04 € par an.

Le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Bureau Syndical.

Nom et Prénom	Mandat	Pourcentage Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel brut en Euros
Christian STEPHAN	Président	35.44 %	1 456.77 €
Lionel LE MIGNANT	1 ^{er} Vice-Présidente	17.72 %	728.38 €
Melaine MORIN	2 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Patrick ROBERT	3 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Mickaël LEFEUVRE	4 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Marielle MURET-BAUDOIN	5 ^{ème} Vice-Présidente	17.72 %	728.38 €
Isabelle CEZE	6 ^{ème} Vice-Présidente	17.72 %	728.38 €
Claude CAILLEAU	7 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Allain TESSIER	8 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Christian SORIEUX	9 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €

Présents : 42
 Pouvoir : 2
 Nombre de votants : 44
 Nombre de voix pour : 44
 Abstentions : 0
 Contre : 0

**Pour extrait conforme,
 Le Président,**


Christian STEPHAN
 smictom 35



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025**
Date convocation : 1er septembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni à AMANLIS, le Mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	42
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	2

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE).

Assistaient également à la réunion : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Loïc GODET, Mme Mireille COLLEAUX (AMANLIS) – M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie LEGROS (CHATILLON EN VENDELAIS) M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER, Mme Marie-Claude RITAINÉ (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noel MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).





La présente délibération a pour objet de corriger la délibération N°04, suite à une erreur matérielle.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités maximales du Président et des vice-présidents – Mise à jour du tableau des indemnités

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 5211-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 Septembre 1974 portant constitution du SICTOM du Secteur sud-est du département d'Ille et Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 Juillet 2023 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte pour la Collecte et le tri des ordures ménagères du sud-est de l'Ille et Vilaine modifiés ;

En vertu de l'article L 5211-12 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant dans sa séance du 6 Octobre 2020 a fixé les indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents.

Considérant qu'elles sont déterminées en appliquant, au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les barèmes suivants (Syndicat de communes et syndicat mixte fermé, population totale comprise entre 100 000 et 199 999 habitants) :

- Président : 35.44 %
- Vice-président : 17.72 %

Vu le résultat de l'élection du 1^{er} vice-président, il convient de mettre à jour le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Bureau Syndical.

Le montant annuel des indemnités conformément à la délibération du 6 Octobre 2020 est fixé à 96 146.28 € par an.

Les indemnités versées sont réparties comme suit :

- 35.44% de l'indice 2015 pour le Président, soit 17 481.24 € par an,
- 17.72% de l'indice 2015 pour l'ensemble des vice-présidents, soit 78 665.04 € par an

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De répartir les indemnités versées à compter du 9 Septembre 2025, date de l'élection, comme suit :
 - o 35.44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Président, soit 17 481.24 € par an,
 - o 17.72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour l'ensemble des vice-présidents, soit 78 665.04 € par an.

Le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Bureau Syndical.

Nom et Prénom	Mandat	Pourcentage Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel brut en Euros
Christian STEPHAN	Président	35.44 %	1 456.77 €
Lionel LE MIGNANT	1 ^{er} Vice-Présidente	17.72 %	728.38 €
Melaine MORIN	2 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Patrick ROBERT	3 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Mickaël LEFEUVRE	4 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Marielle MURET-BAUDOIN	5 ^{ème} Vice-Présidente	17.72 %	728.38 €
Isabelle CEZE	6 ^{ème} Vice-Présidente	17.72 %	728.38 €
Claude CAILLEAU	7 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Allain TESSIER	8 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
Christian SORIEUX	9 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €

Présents : 42
 Pouvoir : 2
 Nombre de votants : 44
 Nombre de voix pour : 44
 Abstentions : 0
 Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN
smictom
SUD EST
35

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025

Date convocation : 1er septembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à AMANLIS, le Mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	42
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	2

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE).

Assistaient également à la réunion : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Loïc GODET, Mme Mireille COLLEAUX (AMANLIS) – M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie LEGROS (CHATILLON EN VENDELAIS) M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER, Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noel MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).





COMITÉ SYNDICAL 09 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°05

(7.6 : Contribution budgétaire)

OBJET : FINANCES : SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : Convention de financement UV2R

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts d'S3T'ec compte tenu de la modification du périmètre (adhésion SMICTOM du Pays de vilaine) ;
Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés modifiés et annexés à l'arrêté préfectoral n° 35-2024-12-19-00007,
Vu que le syndicat S3T'ec est engagé dans un projet de renouvellement de son Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (ci-après CVED) basé à Vitré.

Ce renouvellement est justifié par l'âge de l'équipement actuel (37 ans au 30 juin 2025), par la nécessité de s'inscrire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets et dans une trajectoire zéro enfouissement, ainsi que par un objectif de réduction de la consommation d'énergie fossile grâce à un équipement plus moderne.

La mise en service du nouvel équipement, baptisé Unité de Valorisation Énergétique de Vitré (UV2R), est prévue courant 2028.

La réalisation des travaux nécessaires est estimée à 100 millions d'euros.

Le syndicat S3T'ec apportera un financement de 22 millions d'euros pour ce projet.

Parallèlement, un accord a été trouvé pour une participation financière des SMICTOM adhérents et de certains des EPCI à fiscalité propre membres du périmètre de S3T'ec.

La participation financière des EPCI prendra la forme d'une contribution exceptionnelle appelée par S3T'ec auprès de ses membres- les SMICTOM Sud-Est 35, Pays de Fougères et Pays de Vilaine, lesquels pourront la répercuter ensuite auprès de leurs EPCI membres.

Afin de définir les modalités de cette participation, un projet de convention tripartite est proposé.

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC S3T'EC, AINSI QUE CES EPCI ADHERENTES-VITRE COMMUNAUTE, ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE ET PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'approuver la convention de financement UV2R à intervenir avec S3T'ec, ainsi que ces EPCI adhérentes-VITRE COMMUNAUTE, ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE et PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE
- D'autoriser le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 42
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 44
Nombre de voix pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025**
Date convocation : 1er septembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à AMANLIS, le Mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	42
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	2

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAUT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE).

Assistaient également à la réunion : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Loïc GODET, Mme Mireille COLLEAUX (AMANLIS) – M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie LEGROS (CHATILLON EN VENDELAIS) M. Bernard BOUFFART (DOMPLLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER, Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noel MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).





COMITÉ SYNDICAL 09 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°06 (7.1: décision budgétaire)

OBJET : FINANCES : Cession de bornes aériennes acier non utilisées

Le Président expose :

Le SMICTOM et les communes déploient la mise en place de BAV semi-enterrees ou enterrées. Ces bornes viennent remplacer des bornes aériennes acier destinées à la collecte d'ordures ménagères et mises en place en attendant la validation du point de collecte. Elles sont stockées par le syndicat et n'ont pour certaines plus d'utilité.

Le syndicat a reçu une demande pour l'achat de 8 bornes acier à 1 000€ pièce.
Les bornes acier sont presque amorties : il reste environ 3 225 € d'amortissement.

Il est proposé de procéder à la vente de 8 bornes aériennes en acier pour une valeur globale de 8 000 €.

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR L'OFFRE A RETENIR

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'approuver la cession de 8 bornes en acier,
- De retenir l'offre de reprise des bornes proposées par la Société TLTP pour un montant de 8 000€,
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la cession des bornes.

Présents : 42
Pouvoir : 4
Nombre de votants : 44
Nombre de voix pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025**
Date convocation : 1er septembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à AMANLIS, le Mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués : 79 **Nombre de délégués présents :** 42
Quorum : 40 **Nombre de pouvoirs :** 2

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Antoine BORDIER* (ST M'HERVE).

Assistaient également à la réunion : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Loïc GODET, Mme Mireille COLLEAUX (AMANLIS) – M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Jean-François HEROUER (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie LEGROS (CHATILLON EN VENDELAIS) M. Bernard BOUFFART (DOMPLLOUP) – M. Pascal JOUAUT (ERBREE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER, Mme Marie-Claude RITAINÉ (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noel MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).





COMITÉ SYNDICAL 09 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°07

(1.4: autres types de contrats)

OBJET : DECHETERIE : Prise en charge des déchets de petits appareils extincteurs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets – Convention à intervenir avec ECOPAE

Le Président expose :

Selon le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP), la gestion des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement qui sont mentionnées à l'article R. 543-228 du code de l'environnement doit être assurée par les producteurs desdits produits.

La présente délibération porte sur les déchets diffus spécifiques relevant de la catégorie n°2 mentionnés au III de l'article R. 543-228 et précisés par l'Arrêté du 1er décembre 2020 : les extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice, sous pression, à poudre ou à eau, qu'ils soient fixes ou mobiles, d'une contenance inférieure à 2 kg ou 2 litres, autrement appelés Petits Appareils Extincteurs.

Le SMICTOM Sud Est 35 a aujourd'hui mis en place une collecte séparée de ces déchets dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme Ecosystem dont l'agrément pour la prise en charge de ces déchets s'arrête au 31 décembre 2024 minuit.

ECOPAE a été agréée par arrêté ministériel pour répondre aux exigences du cahier des charges défini par l'Arrêté du 1^{er} octobre 2021 et prendre en charge la gestion des Petits Appareils Extincteurs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de sa politique en matière de réduction des déchets et de protection de l'environnement, le SMICTOM Sud Est 35 souhaite continuer à permettre à ses habitants de se défaire des Petits Appareils Extincteurs qu'ils possèdent dans le cadre du service public.

Dans ce cadre, le SMICTOM Sud Est 35 souhaite conclure avec ECOPAE la convention-type (**Annexe 1 page 40**) relatif à la prise en charge des Petits Appareils Extincteurs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vus :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article L.541-10 du Code de l'environnement,
- L'arrêté du 1er décembre 2020 fixant la liste des produits chimiques mentionnés au 7^e de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement
- L'arrêté du 1er octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des contenus et contenants des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement mentionnés au 7^e de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement et relevant des catégories 1^o à 10^o de l'article R. 543-228
- L'arrêté portant agrément de la société ECOPAE en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs des contenus et contenants des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement mentionnés au 7^e de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement

- La convention-type intitulée « Convention-type Collectivités Territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE)»,

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR LA CESSATION DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC ECOSYSTEM ET LE PROJET DE CONVENTIO A INTERVENIR AVEC ECOPAE

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De valider la cessation de la convention conclue avec Ecosystem en date du 31.12.2024 pour la prise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs,
- De valider la convention à intervenir avec le nouvel éco-organisme- ECOPAE à compter du 1^{er} janvier 2025,
- D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 42
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 44
Nombre de voix pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN

